

---

---

# ÉTUDE DES CRÉDITS 2015-2016

---

---

Demandes de renseignements particuliers  
du **deuxième groupe d'opposition**

**Condition féminine**

**Ministère de la Justice  
Volet Condition féminine**

**Étude des crédits 2015-2016**

**Renseignements particuliers requis par le  
Deuxième groupe d'opposition**

**Avril 2015**

1. La liste et une copie de tous les avis demandés au Secrétariat à la condition féminine par un ministère, un organisme ou un cabinet ministériel et tout secteur visé par la Loi pour 2013-2014 et 2014-2015.
2. Ventilation des budgets alloués pour combattre le phénomène de la violence conjugale et familiale en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016. Bilan des mesures entreprises depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006 pour venir en aide aux femmes et enfants victimes de violence conjugale et familiale et pour combattre ce phénomène.
3. Sommes investies dans la sensibilisation et la lutte aux agressions sexuelles pour 2013-2014 et 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016. Bilan des actions posées jusqu'à maintenant.
4. Pour 2013-2014 et 2014-2015, liste des organismes offrant des services aux agresseurs sexuels ayant reçu un soutien financier par l'intermédiaire du programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS et des ASSSS. Pour chaque organisme, montant du soutien financier reçu pour 2013-2014 et 2014-2015. Ventiler la liste des organismes par région administrative.
5. Pour 2013-2014 et 2014-2015, liste des organismes offrant des services aux victimes d'agressions sexuelles ayant reçu un soutien financier par l'intermédiaire du programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS et des ASSSS. Pour chaque organisme, montant du soutien financier reçu pour 2013-2014 et 2014-2015. Ventiler la liste des organismes par région administrative.
6. Pour 2013-2014 et 2014-2015, liste des organismes de prévention auprès des jeunes ayant reçu un soutien financier par l'intermédiaire du programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS et des ASSSS. Pour chaque organisme, montant du soutien financier reçu pour 2013-2014 et 2014-2015. Ventiler la liste des organismes par région administrative.
7. Concernant le Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat « Égalité entre les femmes et les hommes » pour les années 2013-2014 et 2014-2015, indiquez :
  - a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;
  - b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
  - c) le montant qui leur a été accordé;
  - d) fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.
8. Concernant le programme « À égalité pour décider » pour les années 2013-2014 et 2014-2015, indiquez :
  - a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;
  - b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
  - c) le montant qui leur a été accordé;
  - d) fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

9. Concernant le programme « Accords avec le Réseau et les Tables de concertation en matière de condition féminine pour le développement de partenariats en région », pour les années 2013-2014 et 2014-2015, pour chaque Table ayant reçu la subvention de 20 000 \$, indiquez le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention.
10. Concernant le Conseil du statut de la femme, pour les trois dernières années financières :
  - a) Liste des effectifs en poste, ventilés par région
  - b) Budget alloué, ventilé par grandes catégories
  - c) Liste des avis remis au gouvernement
11. Sommes investies dans la sensibilisation et la lutte aux agressions sexuelles pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015, notamment dans le cadre de la Politique québécoise en matière d'agressions sexuelles, et prévisions pour 2015-2016. Bilan des actions posées jusqu'à maintenant.
12. Concernant les CAVACs :
  - a) ventilation régionale et interrégionale du financement alloué pour les années 2012-2013 et 2013-2014 et 2014-2015;
  - b) liste de tous les organismes qui ont été financés en indiquant pour chacun le montant reçu et la nature de leurs activités.
13. Concernant les CALACS :
  - a) ventilation régionale et interrégionale du financement alloué pour les années 2012-2013 et 2013-2014 et 2014-2015;
  - b) liste de tous les organismes qui ont été financés en indiquant pour chacun le montant reçu et la nature de leurs activités.
14. Pour chaque demande d'aide financière acceptée concernant la condition féminine en 2013-2014 et 2014-2015 :
  - a. le nom du demandeur et/ou du projet;
  - b. secteur d'intervention;
  - c. objectifs visés par la demande d'aide;
  - d. aide financière octroyée.

P.1 LA LISTE ET UNE COPIE DE TOUS LES AVIS DEMANDÉS AU SÉCRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE PAR UN MINISTÈRE, UN ORGANISME OU UN CABINET MINISTÉRIEL ET TOUT SECTEUR VISÉ PAR LA LOI POUR 2013-2014 ET 2014-2015.

---

Cette demande n'est pas pertinente à l'Étude des crédits.

P.2 VENTILATION DES BUDGETS ALLOUÉS POUR COMBATTRE LE PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE EN 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ET PRÉVISIONS POUR 2015-2016. BILAN DES MESURES ENTREPRISES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2006 POUR VENIR EN AIDE AUX FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE ET POUR COMBATTRE CE PHÉNOMÈNE.

---

Le 6 décembre 2012, le Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale (Plan d'action) a été rendu public. Le Secrétariat à la condition féminine et le ministère de la Justice sont conjointement responsables de la coordination gouvernementale et de la mise en œuvre des engagements du Plan d'action.

Ce Plan d'action regroupe les 135 engagements de dix ministères et organismes\* directement concernés par cette problématique de violence. De ces engagements, 35 sont spécifiquement prévus pour les Autochtones. Il contient également des mesures pour mieux rejoindre les groupes plus vulnérables dans un contexte de violence conjugale, soit les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes immigrantes ou issues des communautés culturelles, les minorités sexuelles et les hommes victimes. Des brochures ont d'ailleurs été réalisées afin de les rejoindre.

De nouvelles mesures inscrites au Plan d'action, évaluées à 57 M\$ pour cinq ans, proviennent des crédits réguliers des ministères et organismes. Ce montant s'ajoute aux sommes déjà investies depuis la publication de la politique d'intervention de 1995, notamment le financement annuel récurrent aux organismes communautaires spécialisés en matière de violence conjugale (maisons d'hébergement, centres de femmes, services pour conjoints violents et centres d'aide aux victimes d'actes criminels).

Chacun des ministères et organismes produit annuellement un bref état sur la réalisation de ses engagements respectifs. Le premier état de situation portant sur les réalisations de 2013 a été élaboré.

\* Ministères et organismes engagés dans le Plan d'action :

- Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère de la Famille
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Secrétariat à la condition féminine (ministère de la Justice)
- Secrétariat aux affaires autochtones (ministère du Conseil exécutif)
- Secrétariat aux aînés (ministère de la Famille)

Le Secrétariat à la condition féminine et le ministère de la Justice sont conjointement responsables de la coordination gouvernementale et de la mise en œuvre des engagements du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle (Plan d'action).

Ce Plan d'action regroupe les 100 engagements de ministères et organismes\* directement concernés par cette problématique. La mise en œuvre du Plan d'action a pris fin le 31 décembre 2013. Celui-ci a été reconduit jusqu'à la publication d'un nouveau plan d'action dont les travaux d'élaboration sont en cours. Sa publication est prévue au cours de 2016.

Chacun des ministères et organismes concernés ont collaboré à l'élaboration du Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action 2008-2013. Celui-ci a été rendu public le 25 novembre 2014. Les résultats rapportés dans ce document permettent de constater les efforts consentis pour la réalisation des 100 mesures du Plan d'action, ainsi que des sommes investies par le gouvernement pour leur déploiement durant la période couverte d'avril 2008 au 31 mars 2014, soit plus de 149 M\$ au total.

\*Ministères et organismes engagés dans le Plan d'action :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- Ministère de la Famille
- Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Ministère de la Sécurité publique
- Secrétariat à la condition féminine (ministère de la Justice)
- Secrétariat aux affaires autochtones (ministère du Conseil exécutif)
- Secrétariat aux aînés (ministère de la Famille)

P.4 POUR 2013-2014 ET 2014-2015, LISTE DES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX AGRESSEURS SEXUELS AYANT REÇU UN SOUTIEN FINANCIER PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU MSSS ET DES ASSSS. POUR CHAQUE ORGANISME, MONTANT DU SOUTIEN FINANCIER REÇU POUR 2013-2014 ET 2014-2015. VENTILER LA LISTE DES ORGANISMES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.

---

Le Programme soutien aux organismes communautaires est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

P.5 POUR 2013-2014 ET 2014-2015, LISTE DES ORGANISMES OFFRANT DES SERVICES AUX VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES AYANT REÇU UN SOUTIEN FINANCIER PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU MSSS ET DES ASSSS. POUR CHAQUE ORGANISME, MONTANT DU SOUTIEN FINANCIER REÇU POUR 2013-2014 ET 2014-2015. VENTILER LA LISTE DES ORGANISMES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.

---

Le programme Soutien aux organismes communautaires est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

P.6 POUR 2013-2014 ET 2014-2015, LISTE DES ORGANISMES DE PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES AYANT REÇU UN SOUTIEN FINANCIER PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU MSSS ET DES ASSS. POUR CHAQUE ORGANISME, MONTANT DU SOUTIEN FINANCIER REÇU POUR 2013-2014 ET 2014-2015. VENTILER LA LISTE DES ORGANISMES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.

---

Le programme Soutien aux organismes communautaires est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux

**P.7 CONCERNANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER À DES INITIATIVES DE PARTENARIAT « ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » POUR LES ANNÉES 2013-2014 ET 2014-2015, INDIQUEZ :**

- A. LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION;
  - B. LE NOM DU OU DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES;
  - C. LE MONTANT QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉ;
  - D. FOURNIR ÉGALEMENT LA LISTE DES PROJETS QUI ONT ÉTÉ REJETÉS POUR CHAQUE PROGRAMME.
- 

**Programme de soutien financier à des initiatives de partenariat « Égalité entre les femmes et les hommes »**

- 21 ententes régionales sont financées en 2014-2015. Ces ententes totalisent un montant de 1 200 000 \$. La liste est jointe en annexe 1.
- Une entente avec le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, et l'École nationale d'administration publique est financée à la hauteur de 300 000 \$ en 2014-2015.
- 36 autres projets en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 ont été financés. La liste de ces financements est présentée à l'annexe 2. Le financement de ces projets s'est élevé à 575 919 \$ en 2014-2015.

Les critères de sélection de ce programme sont : l'adéquation des projets avec les objectifs du plan d'action gouvernemental pour l'égalité, leur impact, leur faisabilité et la capacité du promoteur.

<b>Programme de soutien à des initiatives de partenariat « Égalité entre les femmes et les hommes » Ententes régionales en égalité</b>	
<b>Nom du demandeur</b>	<b>Aide financière attribuée 2014-2015</b>
Bas-Saint-Laurent	46 000 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	74 000 \$
Capitale-Nationale	80 000 \$
Mauricie	62 000 \$
Estrie	42 000 \$
Montréal	143 000 \$
Outaouais	68 000 \$
Abitibi-Témiscamingue	54 000 \$
Côte-Nord	61 000 \$
Kativik	55 000 \$
Baie-James	56 000 \$
Crie	22 000 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	39 000 \$
Chaudière-Appalaches	49 000 \$
Laval	37 000 \$
Lanaudière	53 000 \$
Laurentides	70 000 \$
Longueuil	38 000 \$
Montérégie-Est	64 000 \$
Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	50 000 \$
Centre-du-Québec	37 000 \$
<b>Total</b>	<b>1 200 000 \$</b>

<b>Autres organismes financés dans le cadre du programme Initiative de partenariat « Égalité entre les femmes et les hommes » en 2014-2015</b>		
<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Sommes accordées en 2014-2015</b>
Alliance gaspésienne des maisons d'aide et d'hébergement	La construction du personnage	25 000 \$
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	Campagne des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes 2014	12 345 \$
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	Comité des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes	15 000 \$
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale	Campagne de sensibilisation à la violence conjugale dans le cadre des 12 jours d'action	13 000 \$
Fédération des femmes du Québec	Colloque : 25 ans après Polytechnique, quelle place prennent les féministes	15 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	Se loger; la clé de voûte dans la lutte contre la pauvreté des femmes et des hommes de la région GÎM	44 449 \$
Conférence régionale des élus de Laval	Intégration de l'ADS à une approche PSI (plan de services individualisés) auprès de réfugiés publics à Laval	50 000 \$
La Maison de Marthe	Sortir de la prostitution : expériences et défis	40 000 \$
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale	Remise du prix Colette-Breton	4 000 \$
Fédération des agricultrices du Québec	Agricultrice de profession	25 000 \$
Université Laval	Conversation 2015 : Faire avancer le monde – Provoquons le changement	20 000 \$
Première Nation Malécite de Viger	Organisation et tenue d'un Congrès des élues autochtones du Québec	20 000 \$
Réseau québécois d'action pour la santé des femmes	Les dessous de la beauté : risques pour la santé, risques pour l'égalité	20 000 \$
Groupe d'action sur le poids ÉquiLibre	Cinquième anniversaire de la CHIC et du prix IMAGE/in	5 000 \$
Femmes du cinéma, de la télévision et des médias numériques	Programme de mentorat pour les réalisatrices des secteurs de la variété et de la fiction à la télévision	24 000 \$
Réseau réussite Montréal	Projet concerté sur la persévérance scolaire : enjeux et perspectives d'intervention chez les filles et les garçons	80 000 \$
Bouclier d'Athéna Services familiaux	Violence basée sur l'honneur, perspective québécoise et canadienne en matière de sensibilisation et d'intervention	20 000 \$
Y des femmes de Montréal	Entrepreneures de demain	25 125 \$
Maison Marie-Frédéric	Projet global de prévention et d'intervention	10 000 \$

Centre de femmes l'Essentielle	Genre et territoire : une approche d'éducation populaire par les femmes auprès des municipalités	22 500 \$
Y des femmes de Montréal	Hypersexualisation, cyberharcèlement et rapports égalitaires	36 500 \$
Fondation Métropolis bleu	Festival international de littérature	2 000 \$
YWCA Québec	Prix Femmes de mérite 2014	9 000 \$
Concours québécois en entrepreneuriat	Grands Prix Desjardins, 16 <sup>e</sup> édition	9 000 \$
Y des femmes de Montréal	Prix Femmes de mérite 2014	10 000 \$
Réseau des femmes d'affaires du Québec	Concours Prix Femmes d'affaires 2014	5 000 \$
Concours québécois en entrepreneuriat	Grands Prix Desjardins, 17 <sup>e</sup> édition	5 000 \$
Conseil de développement du loisir scientifique	Bourse Irma-Levasseur	1 000 \$
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	Prix Égalité 2015 - Une drôle de fête pour Alice et Thomas	1 000 \$
Fonds d'emprunt des Laurentides	Prix Égalité 2015 - Femmes et Argent : guide de survie	1 000 \$
Centre d'intégration au marché de l'emploi	Prix Égalité 2015 - Lorsque la famille et les études ne riment plus : les centres de formation s'organisent	1 000 \$
Groupe d'action sur le poids ÉquiLibre	Prix Égalité 2015 - L'importance du facteur sexe dans la saine gestion du poids	1 000 \$
L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes	Prix Égalité 2015 – 24 heures textos	1 000 \$
Groupe Femmes, Politique et Démocratie	Prix Égalité 2015 - Simulations	1 000 \$
Relais-femmes,	Prix Égalité 2015 - Le décrochage scolaire des filles	1 000 \$
La Passerelle inc	Prix Égalité 2015 - Les couloirs de la violence amoureuse	1 000 \$
<b>Total</b>		<b>575 919 \$</b>

- P.8 CONCERNANT LE PROGRAMME « À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER » POUR LES ANNÉES 2013-2014 ET 2014-2015, INDIQUEZ :
- A. LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION;
  - B. LE NOM DU OU DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES;
  - C. LE MONTANT QUI LEUR A ÉTÉ ACCORDÉ;
  - D. FOURNIR ÉGALEMENT LA LISTE DES PROJETS QUI ONT ÉTÉ REJETÉS POUR CHAQUE PROGRAMME.
- 

### **Programme « À égalité pour décider »**

En 2014-2015, dans le cadre du programme « À égalité pour décider », 43 nouveaux projets ont été soumis à la suite d'un appel de projets; 15 projets annuels ont été retenus et ont reçu une subvention pour une période d'un an. Les projets et le montant de leur subvention pour 2014-2015 sont présentés dans l'annexe 1. L'enveloppe globale annuelle était de 500 000 \$.

Les critères d'évaluation des projets sont la pertinence, les retombées prévues, les coûts de réalisation et la qualité, ainsi que la crédibilité de l'organisme responsable.

<b>Projets retenus dans le cadre de l'édition 2014-2015 du programme « À égalité pour décider » (15 projets)</b>	
<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Sommes attribuées 2014-2015</b>
Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent	42 207 \$
Récif 02	30 000 \$
YWCA Québec	31 805 \$
Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale	36 655 \$
Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale	25 650 \$
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales	34 500 \$
Regroupement des femmes de la Côte-Nord	24 548 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	40 500 \$
Vision Femmes	44 305 \$
Table de concertation de Laval en condition féminine	34 518 \$
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	18 320 \$
Réseau des femmes des Laurentides	34 517 \$
Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec	45 000 \$
Fondation Filles d'action	35 000 \$
Actions interculturelles de développement et d'éducation	22 475 \$
<b>Total</b>	<b>500 000 \$</b>

P.9 CONCERNANT LE PROGRAMME « ACCORD AVEC LE RÉSEAU ET LES TABLES DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE CONDITION FÉMININE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS EN RÉGION », POUR LES ANNÉES 2013-2014 ET 2014-2015, POUR CHAQUE TABLE AYANT REÇU UNE SUBVENTION DE 20 000 \$, INDIQUEZ LE NOM ET LA NATURE DES PROJETS QUI ONT OBTENU UN FINANCEMENT OU UNE SUBVENTION.

---

Les accords de partenariat visent à soutenir les Tables de concertation régionale en condition féminine et leur Réseau dans le développement de partenariats locaux et régionaux en vue de faire progresser l'égalité dans toutes les régions du Québec, et ce, en complémentarité et en cohérence avec la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

Une subvention de 20 000 \$ a été versée à chacun des organismes suivants pour l'année 2014-2015 dans le cadre de ces ententes :

- Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent;
- Table de concertation des groupes de femmes Saguenay-Lac-Saint-Jean (Récif-02);
- Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale;
- Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie;
- ConcertAction Femmes Estrie;
- Table des groupes de femmes de Montréal;
- Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales;
- Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Regroupement des femmes de la Côte-Nord;
- Comité condition féminine Baie-James;
- Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles;
- Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches;
- Table de concertation de Laval en condition féminine;
- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière;
- Réseau des femmes des Laurentides;
- Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie;
- Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec;
- Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec.

P.11 SOMMES INVESTIES DANS LA SENSIBILISATION ET LA LUTTE AUX AGRESSIONS SEXUELLES POUR 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015, NOTAMMENT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE EN MATIÈRE D'AGRESSIONS SEXUELLES, ET PRÉVISIONS POUR 2015-2016. BILAN DES ACTIONS POSÉES JUSQU'À MAINTENANT.

---

Veillez référer à la question 3.

**P.12 CONCERNANT LES CAVACs :**

- A. VENTILATION RÉGIONALE ET INTERRÉGIONALE DU FINANCEMENT ALLOUÉ POUR LES ANNÉES 2012-2013 ET 2013-2014 ET 2014-2015;
  - B. LISTE DE TOUS LES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ FINANCÉS EN INDIQUANT POUR CHACUN LE MONTANT REÇU ET LA NATURE DE LEURS ACTIVITÉS.
- 

Le financement des centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) est sous la responsabilité du ministère de la Justice.

**P.13 CONCERNANT LES CALACS :**

- A. VENTILATION RÉGIONALE ET INTERRÉGIONALE DU FINANCEMENT ALLOUÉ POUR LES ANNÉES 2012-2013 ET 2013-2014 ET 2014-2015;
  - B. LISTE DE TOUS LES ORGANISMES QUI ONT ÉTÉ FINANCÉS EN INDIQUANT POUR CHACUN LE MONTANT REÇU ET LA NATURE DE LEURS ACTIVITÉS.
- 

Le financement des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

**P.14 POUR CHAQUE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ACCEPTÉE CONCERNANT LA CONDITION FÉMININE EN 2013-2014 ET 2014-2015 :**

- A. LE NOM DU DEMANDEUR ET/OU DU PROJET;
  - B. SECTEUR D'INTERVENTION;
  - C. OBJECTIFS VISÉS PAR LA DEMANDE D'AIDE;
  - D. AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE.
- 

Veillez référer aux questions 7, 8 et 9.